

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 19 JUIN 2018**

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-neuf** du mois **de juin à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2018.**

Date d'affichage : **04 juin 2018.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

**Etaient absents :** MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

**Absents représentés :**

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

**Secrétaire de séance :** M. Serge VASELLI –

**DELIBERATION N° 2018/32    Pour : 08    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA RABASSIERE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le centre de loisirs « La Rabassière » est ouvert depuis le 06 juillet 2015 et qu'au fur et à mesure de son expansion, de nouvelles activités sont proposées aux enfants et adolescents qui le fréquentent.

Il précise que la directrice du centre aéré propose, pour les vacances de cet été, deux séjours.

Monsieur le Maire informe les élus que dans ces conditions il convient de délibérer pour déterminer le prix forfaitaire de chaque séjour à payer par les familles, afin de respecter les procédures comptables en vigueur.

Monsieur le Maire propose :

- Pour le séjour « Jeunes au sommet » du 11 au 13 juillet 2018, à l'observatoire du Chiran (04) : **40 € par jour et par enfant (ou adolescent) ;**
- Pour le séjour au centre de loisirs du Lautaret du 23 au 27 juillet 2018 : **40 € par jour et par enfant (ou adolescent) ;**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **FIXE** le tarif du forfait journalier à payer par enfant (ou adolescent) **pour le séjour « Jeunes au Sommet », du 11 au 13 juillet 2018 à 40 € (soit 80 € par enfant ou adolescent) ;**
- **FIXE** le tarif du forfait journalier à payer par enfant **pour le séjour au centre de loisirs du Lautaret, du 23 au 27 juillet 2018 à 40 € (soit 160 € par enfant ou adolescent) ;**
- **AUTORISE** le régisseur de la régie « centre de loisirs » à encaisser ces tarifs forfaitaires ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**